



REGLEMENT DE LA CONSULTATION (RC)

Maître d'ouvrage

Maître d'ouvrage : Ville d'Audierne
12 quai Jean Jaures – 29770 AUDIERNE / tel 02 98 70 08 47
dgs@audierne.fr

Objet de la consultation :

MARCHE DE TRAVAUX

**TRAVAUX DE RESTAURATION
ANCIEN MAT FENOUX**

Consultation n° 01/2023

Date limite de remise des offres :

Vendredi 24 Mars 2023 à 16 H 00

1. OBJET DU CONTRAT

Acheteur :










Mairie d'AUDIERNE

12 quai Jean Jaures – 29770 AUDIERNE / tel 02 98 70 08 47

Description de la prestation :

Le contrat porte sur les prestations suivantes : **ancien mât Fenoux, môle du Raoulic, 29770 AUDIERNE**

Caractéristiques principales du contrat :

 Objet du contrat	Restauration de l'ancien Mât Fénoux
 Acheteur	Commune de Audierne
 Type de contrat	Marché de travaux
 Structure	Tranche unique, 6 lots
 Lieu d'exécution	ancien mât Fenoux, môle du Raoulic, 29770 AUDIERNE
 Durée	Délai global d'exécution de l'opération : 6 mois compris préparation
 Pénalités de retard	Définies à l'article 8.1 du CCAP
 Variation des prix	Révisibles (formule), avec index de référence du BT selon le lot concerné
 Nature des prix	Prix forfaitaires

Allotissement :

La consultation est décomposée en 6 lots :

Objet et forme

Lot n°1 Maçonnerie :

Les prestations attendues sont principalement :

- échafaudage vertical de pied extérieur et intérieur,
- restauration des maçonneries et accompagnement des autres corps d'état
- travaux de peinture (supports minéraux / supports bois- environnement plomb : mode opératoire prévoir à transmettre au CSPS, voir rapport APAVE joint) et d'électricité

Lot n°2 Serrurerie-Métallerie :

Les prestations attendues sont principalement :

- fabrication et pose de la partie interne du mât- enrayure de maintien
- fabrication et pose de la partie externe du mât
- pose de la flèche signal

Lot n°3 Charpente :

Les prestations attendues sont principalement :

- réparations sur la charpente de couverture
- restitution de l'enrayure de plancher médian avec son parement et trappe d'accès

Lot n°4 Couverture :

Les prestations attendues sont :

- réfection de la couverture en zinc et du chéneau périphérique

Lot n°5 Paratonnerre :

- Les prestations attendues sont :
fourniture et pose d'un paratonnerre et de ses descentes

Lot n°6 Menuiserie :

Les prestations attendues sont principalement :

- Fourniture et pose de fenêtres neuves en restitution des anciennes



- Fourniture et pose de portes neuves, en restitution des anciennes

2. CARACTÉRISTIQUES DE LA PROCEDURE

■ Procédure de passation :

Procédure adaptée ouverte (soumise aux articles L.2123-1 et R2123-1 1° - Inférieure au seuil des procédures formalisées - Code de la commande publique).

■ Déroulé de la procédure et planning indicatif :

	Publication de la consultation	février2023
	Retrait du dossier de consultation, élaboration et remise de l'offre par le candidat	Mars 2023

■ Dossier de consultation

Le dossier de consultation contient les documents suivants :

- RC : Règlement de la consultation,
- AE : Acte d'engagement et ses annexes
- CCTP : le CCTP Dispositions Générales et le Cahier des clauses techniques particulières pour chaque lot,
- CDPGF : Cadre de Décomposition du Prix Global et Forfaitaire,
- le Rict – CTC de l'opération : APAVE
- les rapports avant travaux amiante et plomb : APAVE ; pm CSPS opération : APAVE
- l'attestation de visite des lieux,
- le dossier graphique,

Pièces générales :

- Cahier des Clauses Administratives Générales (C.C.A.G. - Travaux) applicables aux marchés publics de travaux, approuvé par l'arrêté du 1^{er} avril 2021.
- Le cahier des clauses techniques générales (CCTG) applicable aux marchés publics de travaux.
- Les cahiers des clauses techniques DTU et Règles de calcul DTU parus depuis la dernière mise à jour du CCTG.

NOTA : les documents généraux précédemment visés, sont réputés connus des parties ne sont pas jointes matériellement aux pièces du marché.

Modifications de détail sur le dossier de consultation :

L'acheteur se réserve le droit d'envoyer au plus tard 6 jours avant la date limite de remise des offres des modifications de détail sur le dossier de consultation. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier de consultation modifié.

■ Réponse et groupement :

Aucune forme particulière de groupement n'est imposée après attribution : soit avec un opérateur économique, soit avec des opérateurs économiques groupés (solidaires ou conjoints).
Le candidat ne peut pas répondre en tant que titulaire et cotraitant d'un ou plusieurs groupements.

■ Visite des lieux ou consultation sur place de documents :

Les candidats doivent obligatoirement effectuer une visite du site dans les conditions suivantes :

- Personne à contacter : Monsieur Fabrice Burel responsable des services techniques ou Monsieur Boris Moigne par email pour prise de rdz et visite obligatoire sur site aux adresses suivantes :
fabrice.burel@audieme.bzh, boris.moigne@audieme.bzh

Les visites à l'improviste ne sont pas autorisées. Une attestation de visite sera remise par l'acheteur.

La visite de site est impérative. Chaque entreprise doit avoir une connaissance parfaite des lieux et avoir apprécié personnellement la nature et la difficulté des travaux à réaliser. Elle doit en tenir compte dans l'établissement de son offre de prix en y incorporant le prix des sujétions appréciées par elle. Aucune plus-value ne sera acceptée, tant sur la nature des ouvrages à réaliser que sur les quantités annoncées.

■ **Délai de validité des offres :**

Le délai de validité des offres est de 180 jours à compter de la date limite de réception des offres.

3. PRÉSENTATION DES PROPOSITIONS

■ **Variantes et prestations supplémentaires éventuelles (PSE) :**

Les variantes à l'initiative des candidats sont autorisées dans les conditions suivantes :

Variante autorisée	Informations complémentaires
Variante proposée par les candidats (Tous les lots)	Type de solution : Alternative à la solution de base Les variantes autorisées à l'initiative des candidats sont celles qui permettent de réaliser des économies sans nuire ni à la solidité des ouvrages, ni à l'esthétique de l'ensemble de la réalisation et sans changer le programme établi, conformément aux dispositions prévues au CCTP.

La réponse à la solution de base est obligatoire. Le candidat doit remettre une proposition pour la solution de base même s'il propose une variante autorisée.

Chaque variante doit faire l'objet d'une version DPGF Variante. Les candidats doivent détailler la spécification et les répercussions financières de chaque variante présentée.

Des PSE (variantes) sont exigées par l'acheteur dans les conditions suivantes : sans objet

La réponse aux variantes exigées est obligatoire. Le candidat doit remettre une proposition pour la ou les variantes exigées lors de la remise de son offre.

■ **Modalités de remise des offres :**

Les offres doivent être déposées avant les dates et heures limites indiquées en page de garde, de **manière électronique** sur le profil d'acheteur : <https://marches.megalisbretagne.bzh>.

Les copies de sauvegarde et les éléments de la proposition qui ne peuvent être transmis par voie électronique doivent être adressés à :

Mairie d'AUDIERNE

12 quai Jean Jaures – 29770 AUDIERNE / tel 02 98 70 08 47

Contact : Isabelle COSSEC PETIT, secrétaire générale de Mairie, tél : 02 98 70 08 47

La copie de sauvegarde peut être envoyée sur support physique électronique, ou support papier, qui doit être placée dans un pli scellé, comporter sur l'enveloppe le numéro de la consultation et le nom du candidat. Ce pli est adressé en recommandé avec avis de réception ou remis en main propre contre récépissé à l'adresse indiquée ci-dessus.

■ **Remise des offres électroniques :**

Les propositions doivent être remises en euros et rédigées en langue française. Si les propositions sont rédigées dans une autre langue, elles doivent être accompagnées d'une traduction.

Les candidats doivent satisfaire aux prérequis techniques décrits par le profil d'acheteur. Les conditions d'utilisation de la plateforme telles que les formats de documents acceptés, l'organisation, le nommage et la taille totale des plis acceptés, les fonctions d'horodatage, le contrôle des logiciels malveillants peuvent être consultées sur le profil d'acheteur.

Tout document relatif à l'offre contenant un virus informatique fera l'objet d'un archivage de sécurité et sera réputé n'avoir jamais été reçu. Le candidat concerné en sera informé. Dans ces conditions, il est conseillé aux candidats de soumettre leurs documents à un anti-virus avant envoi.

Vigilance concernant le dépôt des offres :

Les candidats sont invités à prendre en compte le temps de chargement de leur pli sur la plate-forme par rapport à la date et heure de clôture, ce temps de chargement étant fonction du débit de leur accès internet et de la taille des documents à transmettre.

La transmission des plis avant les date et heure limites de la consultation est effectuée sous la seule responsabilité des candidats. Il leur est fortement conseillé de procéder au dépôt suffisamment à l'avance avant l'heure de clôture en particulier si les plis sont volumineux.

Tous les plis sont horodatés et font l'objet après dépôt d'un accusé de bonne réception délivré par le profil acheteur. Dans le cas de candidatures groupées, le mandataire assure la sécurité et l'authenticité des informations transmises au nom des membres du groupement.

En outre, conformément à l'article R2151-6 du Code de la commande publique, il est rappelé que, si plusieurs offres sont successivement transmises par un même candidat, seule la dernière offre reçue par le pouvoir adjudicateur dans le délai fixé pour la remise des offres, est ouverte.

Les dossiers qui seraient reçus après la date et l'heure limites précitées et/ou ne respectant pas les conditions de transmission ne seront pas ouverts et déclarés irrecevables.

Par ailleurs, tous les échanges seront faits par voie dématérialisée (modifications apportées par le pouvoir adjudicateur au dossier de consultation, demandes d'explications sur l'offre, questions/réponses, négociations éventuelles, mise au point, signature et notification du marché, modifications du marché).

Durant toute la procédure, **tous les échanges avec l'acheteur se font de manière électronique via le profil d'acheteur.** Les candidats sont invités à alerter l'acheteur sur d'éventuelles erreurs matérielles ou contrariétés d'informations contenues dans les documents de la consultation afin de lever toute ambiguïté en adressant un message sur le profil d'acheteur. En cas de problème rencontré sur la plateforme, les candidats sont invités à contacter le support technique mis en place sur le profil d'acheteur.

La notification des échanges électroniques se faisant au moyen de la messagerie électronique, les candidats sont appelés à une vigilance particulière. Le candidat détenant un compte est responsable du paramétrage et de la surveillance de la messagerie (adresse courriel durable, redirection automatique, utilisation d'antispam) et doit s'assurer que les messages envoyés par le profil d'acheteur ne seront pas traités comme des courriels indésirables.

■ **Contenu des plis :**

A l'appui de leur candidature, les candidats doivent fournir les documents suivants :

Document	Descriptif
Déclaration du candidat (DC2)	Déclaration du candidat individuelle ou du membre du groupement (DC2 disponible sur le site du Ministère de l'Economie)
Lettre de candidature (DC1)	Lettre de candidature Habilitation du mandataire par ses cotraitants (DC1 disponible sur le site du Ministère de l'Economie)
Moyens humains	Déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pour chacune des trois dernières années
Moyens techniques	Déclaration indiquant l'outillage, le matériel et l'équipement technique dont le candidat dispose pour la réalisation de marchés de même nature
Références Travaux	Liste des travaux exécutés (5 dernières années) avec attestations de bonne exécution pour les travaux les plus importants, montant, époque, lieu d'exécution et précision s'ils ont été faits selon les règles de l'art et menés

régulièrement à bonne fin

Le candidat peut remettre un document unique de marché européen (DUME) rédigé en français en lieu et place des documents et renseignements demandés par l'acheteur aux fins de vérification de l'aptitude à répondre aux marchés publics, de l'aptitude à exercer l'activité professionnelle, de la capacité économique et financière ainsi que des capacités techniques et professionnelles.

A noter :

Les documents souvent transmis à ce stade par les candidats tels que les attestations fiscales, et sociales, attestation d'assurance... sont inutiles. Ils seront demandés seulement à l'attributaire.

Les candidats ne sont pas tenus de fournir les documents et renseignements que l'acheteur peut obtenir par le biais d'un système électronique de mise à disposition d'informations, administré par un organisme officiel ou d'un espace de stockage numérique, à condition que le candidat mentionne dans le dossier de candidature toutes les informations nécessaires à la consultation de ce système et que l'accès soit gratuit.

En outre, pour chaque sous-traitant mentionné dans l'offre, le candidat devra joindre, en plus de l'annexe à l'acte d'engagement :

- les capacités professionnelles (moyens humains et techniques) et financières du sous-traitant avec les formulaires DC1 (dont pouvoir de représentation), DC2 ;
- les attestations fiscales (paiement impôts+déclaration TVA+paiement TVA) et sociales, de moins de 6 mois ;
- attestation d'assurances ;
- extrait Kbis de moins de 3 mois ;
- un RIB ;
- conditions de modalités des prix sur le DC4.

L'offre du candidat est composée des documents suivants :

Document	Descriptif
DPGF	Décomposition du prix global et forfaitaire – par lot
Acte d'engagement	Acte d'engagement pour la solution de base ainsi qu'un acte d'engagement par variante le cas échéant.
Mémoire technique	Mémoire technique contenant les objectifs de restauration et des points spécifiques (description des travaux à mener, liste des postes à réaliser, réponse du candidat aux besoins du chantier), les moyens humains affectés aux travaux (qualité, références et expérience des personnels prévus pour le chantier), la qualité des fournitures et moyens matériels pour l'exécution des travaux (compatibilité des fournitures, garantie de l'approvisionnement continu), le planning détaillé (optimisation du calendrier prévisionnel de travaux après vérification des délais en fonction des travaux régis par le lot concerné).
Fiches	Fiches techniques, fiches de données sécurité, certificat de qualité CTB-P+
Documents complémentaires	Tout document complémentaire que le candidat juge utile à la présentation et à la bonne compréhension de son offre

Nommage des pièces du marché par les candidats : à vérifier le numéro de marché prévisible

Document	Descriptif	Nommage des pièces	Format attendu
DPGF	Décomposition du prix global et forfaitaire du lot (1 offre de base, 1 PSE)	Numéro du Marché_ DPGF_BASE_Nom de l'ENTREPRISE et si tel est le cas : Numéro du Marché_ DPGF_PSE_Nom de l'ENTREPRISE	PDF
Mémoire technique	Mémoire technique	Numéro du Marché_ MEMTEC_Nom de l'ENTREPRISE	PDF

4. JUGEMENTS DES OFFRES ET ATTRIBUTION

■ Critères de sélection des candidats :

Les candidatures sont analysées et sélectionnées en fonction des critères suivants :

Critère	Complément
1. Garanties professionnelles et financières	Garanties professionnelles et financières
2. Garanties techniques	Garanties techniques

■ Critères de jugement des offres :

Les offres sont analysées et classées en fonction des critères suivants :

Critère	Complément
1. Prix (40 %)	<p><u>Prix :</u> L'analyse du critère « prix des prestations » sera évaluée à partir de la Décomposition du Prix Global et Forfaitaire (DPGF) au vu du montant total résultant de celle-ci. La DPGF jointe au présent marché permet de fournir un support pour l'analyse des offres, de laquelle découlera la note obtenue pour chaque candidat.</p> <p><u>Montant de l'offre auquel sera appliqué la formule suivante :</u> Montant de l'offre la moins-disante/Montant de l'offre notée x 40 % = note du candidat</p> <p>Le candidat dont le montant de la DPGF est le plus bas, obtient la meilleure note du critère Prix.</p>
2. Valeur technique (60 %)	<p><u>Valeur technique :</u> La valeur technique de l'offre sera jugée au regard des éléments portés dans le mémoire technique, selon la décomposition suivante en sous-critères :</p>
- Prise en compte des objectifs de restauration et des points spécifiques (30 pts)	<p><u>sur10- Qualité de la description des travaux à mener.</u> <i>Bien 10 Moyen 5 Insuffisant 2 Pas de réponse 0</i></p> <p><u>sur 10- Prise en compte de l'ensemble des postes à réaliser, interface avec les autres corps d'état</u> <i>Bien 10 Moyen 5 Insuffisant 2 Pas de réponse 0</i></p> <p><u>Sur 10 - Adéquation-pertinence de la réponse au chantier envisagé, planning des travaux.</u> <i>Bien 10 Moyen 5 Insuffisant 2 Pas de réponse 0</i></p>
- Qualité et références des personnels prévus pour le chantier (20 pts)	<p><u>Sur 20- Importance de l'expérience des personnels prévus pour le chantier et du personnel d'encadrement.</u> <i>Bien 20 Moyen 10 Insuffisant 5 Pas de réponse 0</i></p>
- Qualité des fournitures et moyens matériels pour l'exécution des travaux (10 pts)	<p><u>Sur 5- Examen de la compatibilité des fournitures proposées.</u> <i>Bien 5 Moyen 2.5 Insuffisant 1 Pas de réponse 0</i></p> <p><u>sur 5- Capacité de l'entreprise à garantir un approvisionnement continu pendant le chantier.</u> <i>Bien 5 Moyen 2.5 Insuffisant 1 Pas de réponse 0</i></p>

La méthode d'analyse retenue est la suivante :

Les offres seront comparées selon l'ensemble des critères, en multipliant la note de chaque critère par des coefficients de pondération spécifiques dont les valeurs sont précisées dans le présent règlement.

Les offres seront classées par le pouvoir adjudicateur selon la note globale ainsi obtenue.

Précisions sur l'équité des notes/critères :

- **Afin de garantir l'équité entre les systèmes de notation du critère « prix » et du critère « valeur technique »**, la note du candidat le mieux noté en termes de « valeur technique » sera ramenée à 60. Les notes des autres candidats seront recalculées de manière proportionnelle.

Note maximale : 60 (Valeur technique)

Total note finale du candidat : [(note du candidat/meilleure note)*60]

La note globale est l'addition des notes des 2 critères : prix et valeur technique.

OBSERVATION SUR LES OBJECTIFS DE RESTAURATION ET LES POINTS SPECIFIQUES

Points spécifiques concernant le lot n°01 Maçonnerie

Seront entre autres examinées les dispositions que compte prendre l'entreprise concernant la réalisation d'ouvrages particuliers tels que :

- Installations de chantier selon dossier graphique, protection des existants, respect du site
- La réalisation des travaux de pierre de taille, et les dispositions prises pour une récupération maximale des existants déposés
- La réalisation des reprises des sols extérieurs
- Les travaux d'accompagnement des autres lots
- La préparation des supports en vue des travaux de peinture et la réalisation de ceux-ci (environnement plomb sur le solivage ancien ; prévoir mode opératoire à faire valider par le CSPS ; cf rapport spécifique Apave)

Liste non exhaustive

Points spécifiques concernant le lot n°02 Serrurerie Métallerie

Seront entre autres examinées les dispositions que compte prendre l'entreprise concernant la réalisation d'ouvrages particuliers tels que :

- Les plans préparatoires et études avant mise en exécution
- Le soin porté aux assemblages et à la pose des tronçons
- L'organisation de la manutention
- La bonne réalisation de la peinture de protection
- La prise en compte des interactions avec les autres corps d'état : maçonnerie, couverture, paratonnerre

Liste non exhaustive

Points spécifiques concernant le lot n°03 Charpente

Seront entre autres examinées les dispositions que compte prendre l'entreprise concernant la réalisation d'ouvrages particuliers tels que :

- Les réparations du chevonnage de manière à en conserver un maximum
- les linteaux au-dessus des fenêtres
- la trémie intermédiaire et le plancher ; les précautions pour la conservation des bois en oeuvre

Points spécifiques concernant le lot n°04 Couverture

Seront entre autres examinées les dispositions que compte prendre l'entreprise concernant la réalisation d'ouvrages particuliers tels que :

- la réfection de la zinguerie
- la restitution du chéneau périphérique
- les raccords avec la base du mât
- la coordination avec le lot serrurerie-métallerie

Liste non exhaustive

Points spécifiques concernant le lot n°05 Paratonnerre

Seront entre autres examinées les dispositions que compte prendre l'entreprise concernant la réalisation d'ouvrages particuliers tels que :

- la hampe sommitale et les réservations à prévoir dans le mât
- les principes de fixation du feuillard le long du mât et de la couverture
- la mise en place des prises de terre

Liste non exhaustive

Points spécifiques concernant le lot n°06 Menuiserie

Seront entre autres examinées les dispositions que compte prendre l'entreprise concernant la réalisation d'ouvrages particuliers tels que :

- les plans d'exécution et échantillons avant mise en réalisation
- portes en bois massif avec les détails assurant leur bonne étanchéité
- fenêtres en bois massif, avec les détails au niveau de leur appui

Liste non exhaustive

Les offres sont rejetées sans être classées dans les cas suivants :	
Offre hors délai	Lorsque le pli est reçu par l'acheteur après la date et l'heure limite fixées dans la consultation.
Offre anormalement basse	Le prix est manifestement sous-évalué, de nature à compromettre la bonne exécution du contrat, et le fournisseur n'apporte pas de justification du prix après demande de l'acheteur, notamment au regard du mode de fabrication, de la solution technique, de l'originalité, de la réglementation applicable ou d'une aide d'Etat.
Offre inappropriée	L'offre est sans rapport avec les besoins ou exigences exprimés par l'acheteur.
Offre irrégulière	L'offre ne respecte pas les exigences formulées pour la consultation, est incomplète ou méconnaît la législation applicable en matière sociale ou environnementale, malgré une éventuelle demande de régularisation par l'acheteur.
Offre inacceptable	Le prix excède les crédits budgétaires alloués par l'acheteur au contrat.

■ **Négociations :**

Les candidats sont invités à remettre d'emblée leur meilleure proposition. L'acheteur se réserve la possibilité d'engager des négociations dans les conditions suivantes :

- **Les négociations sont destinées à améliorer la performance technique et économique des offres initiales** les plus pertinentes, pour permettre de les adapter et dimensionner parfaitement aux besoins de l'acheteur. **Les négociations pourront porter sur les caractéristiques techniques et financières des offres**, ou sur **certaines dispositions du cahier des charges**. Elles ne pourront pas porter sur l'objet du contrat, ses caractéristiques substantielles ni les critères d'attribution.

- **Les négociations seront engagées avec les 3 candidats les mieux classés au maximum par lot** - à l'issue de l'analyse des offres initiales.

Elles seront conduites dans le respect des principes d'égalité de traitement des candidats et de confidentialité des offres. **Les négociations seront conduites de manière dématérialisée sur le profil acheteur exclusivement.** Les échanges résultant de la négociation seront formalisés par écrit. A l'achèvement des négociations, les offres négociées feront l'objet d'un dernier classement.

Toutefois l'acheteur pourra attribuer le contrat sur la base des offres initiales sans négociation.

■ **Justificatifs à fournir par l'attributaire :**

Avant notification du contrat, l'attributaire devra fournir les documents suivants, s'ils ne sont pas directement accessibles par l'acheteur :

Document	Descriptif
Certificat de régularité fiscale	Attestation délivrée par la DGFIP certifiant de la régularité de la situation de l'attributaire au regard de ses obligations fiscales
Certificat de régularité sociale	Attestation délivrée par l'URSSAF ou par d'autres organismes sociaux selon l'entreprise
Redressement judiciaire	Copie du ou des jugements prononcés en cas de redressement judiciaire
Liquidation judiciaire	Attestation sur l'honneur certifiant que le candidat n'est pas en liquidation judiciaire
Pouvoir de signature	Le cas échéant, délégation de signature prouvant la capacité du signataire à engager l'entreprise
Attestations d'assurance	Attestation d'assurance contre les risques professionnels – à jour
Attestation sur l'honneur	Une attestation sur l'honneur certifiant que le candidat est en règle au regard des articles L.5212-1 à L.5212-4 du code du travail concernant l'emploi des

	travailleurs handicapés.
RIB	De l'attributaire ou des membres du groupement

5. RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

■ Renseignements administratifs :

Les demandes de renseignements administratifs ou juridiques doivent être envoyées sur le profil d'acheteur. En cas d'empêchement, il convient de s'adresser à :

Isabelle COSSEC PETIT, secrétaire générale de Mairie, tél : 02 98 70 08 47
Mairie d'AUDIERNE
12 quai Jean Jaures – 29770 AUDIERNE / tel 02 98 70 08 47

Courriel : accueil.audierne@audierne.fr
Site internet : <https://www.marches.megalisbretagne.bzh>

■ Renseignements techniques :

Les demandes de renseignements techniques ou opérationnels doivent être envoyées sur le profil d'acheteur. En cas d'empêchement, il convient de s'adresser à :

SARL CANDIO-LESAGE – M. Piotr CANDIO
Architecte du Patrimoine - DPLG
24, rue de Denver – 29200 BREST
Tél : 02.29.62.80.15
Courriel : piotr.candio@wanadoo.fr
Site internet : <https://www.marches.megalisbretagne.bzh>

■ Voies et délais de recours

Les recours ouverts aux candidats sont les suivants :

- Référé précontractuel avant la signature du contrat (articles L.551-1 à 12 du Code de Justice Administrative) ;
- Référé contractuel après la signature du contrat, dans les 31 jours qui suivent la publication de l'avis d'attribution du contrat, ou, à défaut d'un tel avis, dans les six mois qui suivent la date de conclusion de celui-ci (dans les conditions décrites aux articles L.551-13 à 23 du même code) ;
- soit d'un recours en contestation de la validité du contrat, conformément à la décision du Conseil d'Etat du 4 avril 2014 n°358994 "Tarn et Garonne", dans un délai de 2 mois à compter de la publication de l'avis d'attribution ou à défaut de toute autre mesure de publicité concernant la conclusion du contrat.

Les recours doivent être adressés à :

Tribunal administratif de Rennes
Hôtel de Bizien
3 Contour de la Motte
CS 44416
35044 RENNES
Téléphone : 02.23.21.28.28
Courriel : greffe.ta-rennes@juradm.fr
Télécopie : 02.99.63.56.84
Site internet : <http://rennes.tribunal-administratif.fr>

Utilisation des données à caractère personnel fournies dans le cadre de la présente consultation :

L'acheteur s'engage à garantir la confidentialité des informations communiquées par les opérateurs économiques notamment en matière industriel et commercial. Conformément au règlement (UE) 2016/679 relatif à la protection des données à caractère personnel du 27 avril 2016, les opérateurs économiques sont avisés que les données personnelles susceptibles d'être contenues dans les informations collectées dans le cadre de la présente consultation sont exploitées uniquement à des fins de vérification de conformité, d'analyse des candidatures et des offres présentées, de suivi et de traçabilité de la procédure.

Communication aux tiers : Les données personnelles susceptibles d'être contenues dans les documents fournis dans le cadre

de la présente consultation ne seront jamais communiquées à des tiers non-habilités et hors des objectifs précédemment rappelés.

Droits d'accès, de rectification, de suppression : Conformément au règlement (UE) 2016/679, les personnes dont les données à caractère personnel sont collectées disposent d'un droit d'accès, de rectification et d'effacement des informations qui les concernent. Elles peuvent également, pour des motifs légitimes, s'opposer au traitement de ces données. L'exercice de ces droits ne peut être effectué en premier lieu qu'auprès du service acheteur visé au présent règlement de consultation, le cas échéant l'acheteur mandataire du groupement, puis, si nécessaire, auprès du délégué de la protection des données désigné comme tel par l'acheteur : xx ou enfin, directement auprès de la CNIL (www.cnil.fr).

Durée de conservation des données personnelles : Les données personnelles sont conservées au même titre et conditions d'archivage que celles prévues aux articles R2184-12 et R2184-13 du Code de la commande publique.



Documents et liens utiles :

[Code de la commande publique \(legifrance\)](#)

[Formulaires candidats \(DAJ\)](#)

[Médiateur des entreprises](#)

[CCAG TRAVAUX 1 AVRIL 2021](#)